



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

Lois

Question écrite n° 876

Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann attire l'attention de M. le ministre du travail, des relations sociales et de la solidarité sur la mise en oeuvre de la loi n° 2001-624 du 17 juillet 2001 portant diverses dispositions d'ordre social, éducatif et culturel. En effet, il semblerait que les décrets d'application des articles 6-I, alinéa 10, 6-I, alinéa 11, 13-V, 17-I, 19-I, 30 et 36-I de ce texte n'aient pas encore été adoptés à ce jour. En conséquence, il le prie de bien vouloir lui faire connaître sa position sur ce sujet.

Texte de la réponse

L'attention de M. le ministre du travail, des relations sociales et de la solidarité a été appelée sur l'adoption des décrets d'application relatifs à la loi n° 2001-624 du 17 juillet 2001 portant diverses dispositions d'ordre social, éducatif et culturel. En ce qui concerne l'application de l'article 13-V relatif à l'accueil des mineurs hors du domicile parental, les dispositions d'application figurent aux articles R. 227-1 à R. 227-30 du code de l'action sociale et des familles. Afin d'obtenir des éléments concernant les autres articles visés par cette question, seuls les ministères compétents sur les sujets concernés peuvent fournir des réponses.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Warsmann](#)

Circonscription : Ardennes (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 876

Rubrique : Parlement

Ministère interrogé : Travail, relations sociales et solidarité

Ministère attributaire : Travail, relations sociales et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 juillet 2007, page 4911

Réponse publiée le : 13 novembre 2007, page 7117